

MAROC – CHRONIQUE INTÉRIEURE 1993

Jean-Claude SANTUCCI*

L'année 1993 se présente comme une année-test pour la respectabilité internationale du Maroc et son « exceptionnalisme » arabe sur le terrain de la démocratie : le régime doit en effet mener à son terme le processus de renouvellement du Parlement marocain lancé en octobre 1992 avec l'élection des conseillers communaux. A l'inverse des situations politiques qui se développent chez ses voisins maghrébins et afin de conjurer tout risque de contagion islamiste, le régime entend bien réussir cette expérience et parvenir notamment à rompre avec les traditions locales de la démocratie « makhzénienne ». Fragilisé par les retombées politiques de la guerre du Golfe qui a conforté la dynamique unitaire de l'opposition, relancé la dialectique sociale, et fait renaître les émeutes urbaines, le pouvoir attend beaucoup de la poursuite du processus électoral. Il y voit notamment le moyen de fonder sur de nouvelles bases la stabilité du système en cherchant à établir un nouveau type de consensus politique (1). L'enjeu consiste même à montrer qu'une amorce de transition démocratique est possible, excluant toute intégration des islamistes et réactivant le débat politique traditionnel au point de faire des partis d'opposition le principal interlocuteur et le soutien essentiel de la monarchie. Le dialogue amorcé à l'occasion du scrutin communal de l'automne 1992 et la volonté manifeste de rapprochement qui a suivi, ont commencé en effet à accréditer l'idée d'une véritable alternance, qui reconnaîtrait enfin à l'opposition sa vocation à gouverner et à gérer la crise, et au roi une certaine aptitude à partager finalement l'exercice réel du pouvoir. C'est dire l'importance que les acteurs politiques allaient accorder au déroulement normal des élections législatives. Au-delà de ce défi électoral où peut se jouer, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, la crédibilité démocratique du régime, le Maroc est appelé à relever le défi de la libéralisation économique dans laquelle il s'est engagé non sans difficultés depuis quelques années. Il lui faut convaincre la CEE qu'il est un partenaire naturel pour l'établissement d'une zone commune de libre-échange alors même que la relance de l'économie reste aléatoire et que la courbe du chômage ne cesse d'augmenter. En outre, en cette année 1993 qui doit marquer l'entrée en vigueur des accords de Schengen, le Maroc, qui est désigné comme l'un des principaux fournisseurs de drogue de l'Europe, redoute que se développe une campagne de dénigrement et de dénonciation, à l'image de celle

(*) Chargé de Recherche au CNRS – IREMAM.

(1) Cf. Rémy LEVÉAU, Le Pouvoir marocain entre la répression et le dialogue, *Le Monde Diplomatique*, octobre 1993.

axée sur la question des Droits de l'Homme, et visant à bloquer toute aide financière et tout projet de partenariat.

Autant dire que le Maroc se voit confronté à des défis qui relèvent du contexte de la mondialisation des idées et des échanges mais qui procèdent aussi des propres efforts qu'il déploie depuis une décennie pour parvenir à ajuster son économie et à démocratiser son système politique.

Elections législatives : les faux-semblants du changement

Sitôt après l'annonce de la tenue des élections législatives, l'opposition a multiplié les mises en garde à l'adresse du gouvernement pour rétablir un climat de détente politique et engager un dialogue sérieux sur les conditions de sincérité du processus démocratique. Forts des leçons du scrutin communal, et inquiets devant l'extension des mouvements sociaux(2), les partis d'opposition n'entendent pas participer à ces élections sans être associés à leur préparation et sans obtenir l'assurance que le futur scrutin ne soit pas « affecté par l'argent »(3). Estimant que la commission nationale – où ils siègent avec le gouvernement – chargée de superviser les opérations électorales ne « remplissait pas convenablement son rôle », les quatre partis du Bloc démocratique décidaient en février 1993 de suspendre leur participation. Devant le sérieux et l'intransigeance de leurs revendications formulées dans un memorandum – nouveau découpage administratif, épuration des listes électorales, renouvellement des cartes d'électeur – le roi décidait de reporter les élections législatives du 30 avril au 25 juin pour se donner le temps et les moyens d'offrir au Maroc comme à l'étranger « l'image réelle du pays » sous « un jour de clarté, de transparence et d'honnêteté »(4). Le contexte politique passablement terni par les affaires de Noubir Amaoui, Secrétaire Général de la CDT condamné pour « propos injurieux » et du Commissaire Tabet condamné à mort pour viols (5), se prêtait à la recherche d'un accord entre le gouvernement et les partis du mouvement national sur les conditions et les garanties de la consultation(6). Un dispositif est mis sur pied par le gouvernement, faisant droit aux principales revendications de l'opposition : informatisation et révision des listes électorales, installation de 120 commissions de contrôle et accès des partis en lice aux

(2) Des dizaines de milliers de salariés, appartenant pour la plupart aux secteurs public et para-public (Enseignement, Transports, Ports...) ont multiplié en janvier et février les mouvements de grève à l'appel de leurs syndicats, pour protester contre le blocage des salaires et dénoncer les atteintes aux libertés syndicales. Cf. *infra Chronologie*.

(3) Allusion aux cas « flagrants d'achat des voix lors des dernières élections locales et professionnelles ». Cf. texte du Memorandum in *L'Opinion*, 6/2/93.

(4) Cf. Discours royal in *Al Bayane*, 29/3/93.

(5) Au-delà de l'émotion qu'elle a soulevée dans l'opinion publique et de l'indignation manifestée par certaines organisations – OMDH, ADFM (Femmes Marocaines), Mouvement intégriste Bienfaisance et Renouveau, USFP – cette affaire de mœurs a pris pour l'opposition la dimension d'un véritable « Tabet gate », qui a révélé à la fois l'état de corruption de certaines administrations comme la police et la justice, et les graves défaillances du système public de protection des Droits de l'Homme. Voir sur cette affaire le dossier de *Maroc Hebdo*, n° 67 à 72, mars-avril 1993.

(6) Sur les différents moments du « jeu de consensus » qui s'est développé durant cette phase pré-électorale, voir l'analyse détaillée et documentée de R'Kia El Mossadek in *AAN* 1992, Paris, CNRS, 1994, p. 456-471.

médias officiels. De quoi inviter les partis du Bloc démocratique, notamment le PI et l'USFP à faire taire les résistances internes de leur base militante et de certaines fédérations locales, et à s'engager dans la compétition électorale avec l'espoir de recueillir les fruits d'une stratégie d'union laborieusement scellée autour d'une plateforme et de candidatures communes (7).

N'ayant pu faire entériner par les deux « parrains » de l'union, leurs exigences respectives de quotas dans la répartition négociée des candidatures communes, les deux autres membres de la Koutlah, les « petits partis » PPS et l'OADP, ont dû décider de concourir pour leur propre compte.

À droite, on se réclame de l'union sur le mode de la concertation et de la coordination, mais cette rhétorique ne semble pas convaincre toutes les formations (8). Le RNI qui entend désormais occuper le centre-gauche en se définissant comme « social-démocrate », paraît vouloir consolider son succès des dernières élections locales qui en ont fait le premier parti en termes de voix et de sièges. Son leader A. Osman, au risque de menacer l'unité de son parti, a choisi de jouer la carte de l'indépendance, tout en se ménageant un rapprochement avec l'USFP et l'Istiqlal qui pourrait conduire à une alliance gouvernementale, en cas d'alternance. L'U.C., qui détient la plus forte représentation à l'Assemblée sortante, a pris l'initiative de constituer une alliance de circonstance avec le PND de A. El Jadidi et le Mouvement Populaire de Mohand El Ansar : une « entente nationale » qui devrait enrayer le déclin sensible de ces partis « Makhzen », accusés lors des élections d'octobre 1992 de tenter de faire pièce à la montée en puissance de la Koutlah. De son côté le Mouvement National Populaire de M. Aherdane, fort de ses dernières performances électorales et de son regain de crédibilité auprès de ses propres transfuges, a préféré faire cavalier seul.

Amorcée dans un cadre juridique relativement équitable et dans un contexte d'ouverture politique, la campagne électorale s'est déroulée dans un climat idéologique plutôt consensuel ponctué par des discours programmes assez proches tant dans leurs objectifs économiques et sociaux que dans leurs références islamiques (9).

Combinant les techniques modernes de la médiatisation du débat politique et les procédés traditionnels du recrutement électoral clientéliste, cette campagne a été l'occasion d'aborder quelques grands thèmes de société et autres sujets à risques jusqu'ici passés sous silence. Plus animée en ville qu'à la campagne, elle n'a pas toujours permis de mobiliser une jeunesse marocaine partagée entre sa constante réserve devant l'inanité des jeux électoraux d'une

(7) En termes de candidatures à évincer, les choix n'ont pas toujours été faciles à faire accepter par les militants des deux formations, mais en termes d'enjeux, c'est la perspective de gouverner qui a fini par les légitimer ; quant au programme, il s'est résolu limité à la version condensée et assez floue d'une politique de réformes démocratiques et de redressement économique et financier. Cf. F. Soudan - « Maroc : tous au pied du mur », *Jeune Afrique* (1693), 17-23/6/93.

(8) A. CHANKOU, « La droite va mal, vive la droite », *Maroc-Hebdo* (81), 4-10/6/93 : 8.

(9) Sur le contenu et l'impact de cette campagne, voir les analyses et les commentaires de A. MANSOUR, A. CHANKOU, A. EL BADAOU, in *Maroc Hebdo* (83), 18-24/6/93 : 5-15. Cf. aussi G. MILLET, « Timide ouverture démocratique à Rabat », *Libération*, 25/6/93 ; J. DE BARRIN, « Fragilités marocaines. La grande fête démocratique », *Le Monde*, 23/6/93.

classe politique qui lui paraît peu représentative du pays réel, et son scepticisme sur la capacité réelle de ses représentants politiques à relever les défis économiques et sociaux. Les vrais enjeux de ces élections lui paraissent insaisissables, et difficiles à infléchir dans la mesure où elle a conscience que le pouvoir est ailleurs, du côté du Palais où se décide la véritable politique du pays. D'ailleurs, et comme s'il paraissait indifférent aux changements éventuels issus des urnes, le roi a ordonné à son Premier Ministre de préparer à quelques jours du scrutin un programme économique de développement à moyen et long terme.

Expression générale de ce désintérêt ou marque significative de protestation contre le travestissement du jeu électoral par l'administration, le taux de participation a été faible (62,75%), l'absentéisme touchant paradoxalement beaucoup plus la campagne que la ville.

Les résultats de ce premier tour au suffrage universel direct ont consacré une très nette poussée des deux principales formations de l'opposition, le PI et l'USFP qui, à la faveur des candidatures communes, obtiennent respectivement 43 et 48 sièges. Tout en devançant les partis de la majorité sortante le MP, le RNI et l'UC qui emportent 32, 28 et 27 sièges, l'opposition n'apparaît pas totalement majoritaire puisque malgré, l'apport des 6 élus du PPS et des 2 élus de l'OADP, elle ne parvient à rassembler que 99 députés au regard des 118 députés que peut revendiquer la nouvelle majorité élargie au PND et au MNP. Ce succès numérique permet néanmoins de crédibiliser la volonté d'ouverture démocratique du roi, même si de nombreuses et flagrantes violations ont marqué le vote dans plusieurs régions (10). Il autorise même certains responsables et commentateurs politiques à avancer l'hypothèse d'une alternance vers une nouvelle coalition majoritaire et gouvernementale, dont la Koutlah serait le noyau dur (11). Le très large renouvellement du Parlement où 187 nouveaux élus dont deux femmes font leur entrée (12) accrédi terait également l'idée que le pouvoir serait tenté d'opérer un réel changement gouvernemental et d'engager le pays dans une « cure d'alternance » destinée à combler le déficit social et à accroître la justice fiscale. L'élection du dernier tiers (111) des députés au suffrage indirect devenait alors le principal enjeu de ces desseins politiques, puisqu'elle devait dessiner la nouvelle configuration majoritaire du Parlement. Or au terme de ce dernier scrutin tenu en septembre 1993, les partis d'opposition ne totalisaient que 123 sièges, restant assez loin de la majorité absolue de 167 sièges que la majorité sortante pouvait tout juste atteindre avec l'appui des 13 voix des divers droite et indépendants.

En effet, l'Entente avec ses 66 sièges obtenus de ce suffrage indirect dispose désormais de 154 députés au Parlement, soit 31 de plus que la Koutlah,

(10) Cf. Annexes *infra*, Point de Presse de D. BASSI, ministre de l'Intérieur. Voir aussi sur la controverse à propos des fraudes, trafics de voix et autres violations de la loi, les commentaires de la presse quotidienne des partis *Al Alam*, *Al Maghrib*, *Al Bayane*, *Al Itihad*, *al -Ichtiraki*.

(11) J. DE BARRIN, « Ebauche d'alternance au Maroc », *Le Monde*, 29/6/93, p. 1 et 5; F. SOUBAN, « Ce qui va changer », *Jeune Afrique* (1696), 8-14/7/95 : 6-8.

(12) N. BERRADA-GOUZI, « Une vie en un jour. Latifa BENNANI-SMIRIS », *Jeune Afrique* (1712-1713), 10/11/93 : 46-47. F.S., « Badia Skalli : le parcours d'une battante », *Jeune Afrique* (1696), 8-14/7/95 : 8.

le Bloc démocratique et les syndicats qui lui sont affiliés. L'euphorie qui a suivi le scrutin direct de juin a manifestement laissé place à l'amertume, dans les rangs de l'opposition, qui n'a de cesse de dénoncer, au-delà des irrégularités formelles, le principe même de ce scrutin qui lui paraît illégitime en terme de représentation démocratique. La déception est d'autant plus grande que l'on paraissait déceler dans les discours du roi moins de ferveur à changer de majorité. Comme le souligne un analyste avisé, « la répartition du jeu politique a été orchestrée de telle manière qu'aucune formation politique ne se sente indispensable » (13). C'est là l'ambiguïté de cette volonté de changement, dont la recherche n'exclut pas pour autant la maîtrise par le roi de la situation.

Grand perdant de ces élections, le RNI, qui avec 41 députés, soit 20 sièges de moins par rapport à 1984, a dénoncé la fraude au nom de la pure logique arithmétique. Avec deux fois plus d'élus locaux que l'UC, le RNI se retrouve en effet avec 8 députés désignés par le collège des conseillers communaux alors que l'UC en obtient 20 (14).

En dépit d'un progrès notable en sièges, l'USFP demeurant avec ses 52 députés le plus important groupe parlementaire, le Bloc démocratique était amené à renouer avec son dilemme historique : refuser de participer à des élections dont elle ne peut maîtriser les règles ni infléchir la signification réelle, qui dans l'esprit du roi, les assimile au choix populaire de simples conseillers du prince, ou bien espérer dynamiser la vie politique et réformer par avancées successives le système de l'intérieur, au risque de cautionner le jeu malsain et préfabriqué d'une démocratie formelle distillée à dose homéopathique. Une première réponse à ce dilemme est apparue du côté de l'USFP, sous la forme de la démission inattendue et embarrassante d'A. Youssoufi, le secrétaire général qui avait succédé au leader historique de cette formation, A. Bouabid, décédé en janvier 1992 (15). Présentée en signe de protestation contre les « truquages de l'administration » et « le climat général » des dernières élections, la démission de cette personnalité très respectée au Maroc pour son intégrité et son sens du dialogue, signifiait surtout le refus définitif de cautionner une participation quelconque de l'USFP au prochain gouvernement, comme certains pouvaient encore l'envisager après le dernier scrutin de septembre. La deuxième réponse, dans le droit fil de cette prise de position, a vu l'USFP et l'Istiqlal décider en commun de rester dans l'opposition et de préserver leur unité en refusant toute responsabilité gouvernementale. Pour sortir du blocage et de la déception réciproque auxquels conduisaient ces décisions et pour surmonter les difficultés d'alternance qu'offrait la nouvelle arithmétique parlementaire, des consultations s'engageaient entre le roi et les différentes formations politiques.

Engagées pour parvenir dans l'esprit de la nouvelle Constitution à constituer un gouvernement homogène et adapté à la signification politique des dernières élections, ces consultations aboutissent à un constat d'échec. Le roi

(13) Cité in R. GODEAU, « Le choix du roi », *Jeune Afrique*, (1708), 6/10/93 : 18-19.

(14) Pour le ministre de l'Intérieur, l'influence de la personnalité, de la famille et de l'appartenance tribale, l'ont souvent emporté sur les consignes des partis politiques, dans ce type de scrutin qui diffère par sa nature et ses objectifs de la consultation au scrutin direct.

(15) H. BERRADA « Youssoufi, l'homme qui dérange », *Jeune Afrique* (1709), 7-13/10/93 : 12-14.

s'est déclaré « consterné » par les exigences de l'opposition qui souhaitait, outre l'annulation des élections du tiers des députés au suffrage indirect, détenir le poste de Premier Ministre et les départements stratégiques des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur. Une revendication qui rappelait étrangement le temps des premières luttes et des tractations décisives de l'Indépendance, entre la Monarchie et le Mouvement national qui prétendaient accaparer au nom de leur capital respectif de légitimité historique le contrôle hégémonique du pouvoir d'État. Estimant que les revendications ministérielles de l'opposition étaient infondées (16), dès lors qu'elles touchaient des domaines d'action relevant du pouvoir d'État et de la tradition du Makhzen, le roi décidait de reconduire Karim Lamrani à la tête d'un cabinet essentiellement composé de technocrates. Divers ministères clés ne changent pas de titulaires, A. Filali conservant les Affaires étrangères, D. Basri cumulant toujours l'Intérieur et l'information, tandis que le portefeuille de la Justice est confié à un universitaire spécialiste de droit pénal M. Alaoui Machichi. Autres faits marquants (17), la création d'un Ministère délégué chargé des Droits de l'homme attribué également à un universitaire M. Omar Azziman, co-fondateur de l'OMDH dont il démissionna pour protester contre les tentatives de contrôle politique de l'association par l'USFP; et l'entrée au gouvernement d'un représentant de la communauté juive du Maroc, Serge Berdugo, qui se voit confier le ministère du Tourisme. Quels enseignements peut-on tirer de ces dernières élections au regard de leur fonction de représentation, de politisation, et de participation de la société? Quelle signification réelle peut-on donner au changement de gouvernement, en termes de changement politique, et notamment en regard des espoirs de réforme et de démocratisation du système qui accompagnaient le processus de renouvellement du Parlement?

La carte politique du Maroc issue de ces élections renvoie une image de synthèse qui reproduit assez fidèlement les caractéristiques de la réalité sociale et les déterminants complexes du système politique.

Le profil sociologique, les contours géographiques, les tonalités idéologiques de la plupart des partis politiques n'ont pas sensiblement varié : l'Istiqlal et l'USFP, monstres sacrés du nationalisme marocain demeurent toujours aussi « urbains » et représentatifs des classes moyennes, le Mouvement Populaire reste « rural » et « berbère », le RNI toujours aussi composite et accommodant... Le deuxième tour de ces élections au suffrage indirect conserve sa fonction d'accélérateur ou de régulateur majoritaire pour renforcer ou compenser selon les cas les résultats du suffrage direct du premier tour. La répartition des tendances politiques continue de recouper globalement le partage socio-démographique de la population marocaine, la population urbaine soutenant les options pour un renouvellement des idées, des structures et des politiques publiques, le monde rural appuyant plutôt les notables et leur pouvoir traditionnel d'allocation de ressources et de redistribution d'influence. En fait, les vrais changements ont porté sur le partage quantitatif des sièges, le

(16) Sur le récit de cette alternance ratée, voir H. BERRADA, Pourquoi l'opposition refuse le pouvoir, *Jeune Afrique* (1714), 11-17/11/93.

(17) F. SOUDAN, Le juif et le militant, *Jeune Afrique* (1718), 9-15/12/95 : 26-27.

renouvellement physique et socio-professionnel du personnel parlementaire, et sur la perception de la logique électorale : la Koutlah fait une poussée numérique incontestable, le niveau de formation est dans l'ensemble nettement supérieur, et enfin l'opinion publique a davantage intégré et mesuré sans doute, à la faveur du débat constitutionnel, le nouvel enjeu de la relation entre la majorité parlementaire et la formation du gouvernement... Sans doute ces changements étaient-ils eux-mêmes induits par une libéralisation plus poussée et une transparence plus affirmée dans le déroulement et le contrôle des consultations.

Au total, si les règles du jeu ont effectivement changé, on peut se demander sur le fond si leurs effets innovants ne se sont pas limités à générer une simple « transition immobile » du système politique marocain. La consultation des partis politiques par le roi a conduit à la formation d'un gouvernement directement lié à sa personne et à ses options, et largement étranger à la majorité électorale, dans la pure tradition de la prééminence de la monarchie et de la fonction arbitrale du Makhzen. En s'attachant à privilégier la clientélisation sur la politisation de la société, et à reconduire les pratiques administratives de contrôle politique, le pouvoir entretient un jeu subtil de manipulation et d'exclusion calculée, qui demeure peu propice au changement des mœurs électorales comme à la gestation d'une culture démocratique auxquels aspire une jeunesse nombreuse. Sans doute le vrai message de ces élections est-il centré autour du fort pourcentage d'abstentions et de votes nuls qui symbolise la protestation d'une société civile en gestation contre la reconduction d'un jeu à « somme nulle » et aux « enjeux préfabriqués ».

Droits de l'Homme : une évolution en demi-teinte

Sur le terrain des libertés publiques, l'image du régime avait quelque peu souffert des conclusions sévères du Rapport annuel du Département d'État américain sur les Droits de l'Homme et notamment sur l'inefficacité du Conseil Consultatif royal « de plus en plus manipulé par le gouvernement à des fins de propagande » (18). Alerté par des grèves de la faim déclenchées à Kénitra et Casablanca par plusieurs groupes de détenus politiques pour protester contre des mesures abusives de l'administration pénitentiaire (19) et soucieux de couper court aux menaces de défection des représentants de l'OMDH, des partis et des syndicats d'opposition, le CCDH a choisi de « parler vrai » et de plaider coupable en reconnaissant publiquement dans sa première conférence de presse l'existence de « graves problèmes » dans ce domaine, qui feraient « prochainement l'objet d'un examen très approfondi pour leur trouver des solutions » (20). La tonalité sincère et quasi-offensive de ces propos officiels s'inscrit à la fois dans la logique de lutte constante que le Maroc entend poursuivre face à ce contentieux récurrent et dans la perspective de la prochaine conférence

(18) *Libération*, 3/3/93, p. 23.

(19) *Libération*, 20-21/2/93, p. 16.

(20) *Le Monde*, 3/3/93, p. 3.

mondiale de Vienne sur les Droits de l'Homme, dont il a initié l'idée et dont il brigue la vice-présidence.

Si les avancées dans les textes comme dans les esprits sont indéniables, les violations dont se font l'écho les trois organisations de défense n'en sont pas moins réelles et inquiétantes, notamment le nombre toujours élevé des détenus politiques (543), la « liste incomplète » des 17 « disparus » sans compter les centaines de personnes originaires du Sahara occidental, et l'existence probable bien que démentie d'un nouveau bain secret dans le fort de Kalaat M. Gouna (21). Bien que leur tâche ne soit pas facilitée ni toujours prise en compte par les pouvoirs publics, ces organisations ont pu sensibiliser l'opinion publique et raviver une certaine vigilance « citoyenne » sur ce problème du respect des droits de l'homme. Autre lutte à l'ordre du jour, celle de la Défense des droits économiques et sociaux, qui voit les syndicats protester contre les limitations apportées à l'exercice du droit de grève et les entorses commises par le patronat en matière de couverture sociale et d'embauche du personnel (22). Dans ce domaine ce n'est pas la législation qui manque, ni même la bonne réglementation, mais ce qui pose problème, c'est surtout l'inertie de l'administration à en faire usage et l'inefficacité patente de tout recours judiciaire. Dans les procès gagnés, il est très difficile sinon impossible de faire exécuter les jugements et la justice, de l'avis même des praticiens (23), cumule encore trop de faiblesses structurelles et fonctionnelles pour que la cause des Droits de l'Homme soit sérieusement garantie par des magistrats mal payés, mal formés, mal équipés et prédisposés au bout du compte à être corrompus.

Un discours relativement homogène et quasi unanime sur l'État de droit s'est développé au sein de nombreuses associations et organisations politiques, dont les pressions n'ont sans doute pas été étrangères aux mesures d'élargissement décidées par le roi (24) et aux nouveaux textes juridiques portant création des tribunaux administratifs (25) et réforme du statut de la femme (26). Plutôt bien accueillie dans l'opinion, la création d'un ministère particulier des Droits de l'Homme n'a pas suffi à dissiper les craintes de l'opposition et des organisations de défense ni faire taire leurs critiques contre les violations qui continuent de se produire (27), ainsi que cela a été dénoncé aux Nations Unies et au Parlement Européen. C'est même pour elles l'occasion de rappeler ce ministère aux taches prioritaires qui attendent des solutions urgentes, comme

(21) Jacques De BARRIN, « Fragilités marocaines – les roses de Kalaat M'Gouna », *Le Monde*, 25/6/93, p. 5.

(22) J. De BARRIN, *ibid.*

(23) J. De BARRIN, *ibid.*

(24) DRISS LAUGHINI, dirigeant de l'UGTM et Noubir AMAOUI, secrétaire général de la CDT, sont libérés à la suite d'une mesure de grâce décrétée par le roi Hassan II. cf. *infra* Chronologie, Juillet.

(25) Voir Annexes *infra* et *Chronique législative*.

(26) Annoncée il y a un an par le roi, cette réforme de la Moudawana a introduit des changements dans un sens théoriquement plus favorable aux droits de la femme (consentement obligatoire de la future épouse; la répudiation et la polygamie sont rendues plus difficiles... voir Annexes *infra*). Ces aménagements ont été diversement accueillis par les associations féminines, certaines demeurent sceptiques sur les modalités d'application et d'autres se montrent très critiques à l'égard des situations de discrimination que cette Moudawana maintient, - en restant en partie contraire aux conventions internationales -. M. EL BANNA, *Le Monde*, 22/10/93.

(27) *Al Ittihad Al-Ichtraki*, Editorial 22/11/93 in *Revue de la Presse Marocaine*, année 1993.

la libération de tous les prisonniers d'opinion, le retour des exilés politiques, le respect des chartes internationales et la ratification des documents qui ne l'ont pas été... (28).

Plus encore que sa capacité d'intervention, ou sa marge de négociation dans un domaine aussi sensible que celui des libertés publiques, c'est la signification elle-même du ministère qui s'est trouvée mise à l'épreuve lors de l'affaire Khalid Jamaï, qui a suscité une très large mobilisation de l'opinion, à travers les partis d'opposition et les organisations de défense des Droits de l'Homme. A la suite d'un article du Rédacteur en chef de *L'Opinion* sur « le champ politique marocain : les véritables enjeux » (29), le ministre d'État à l'Intérieur et à l'Information a convoqué le journaliste et son directeur, pour protester contre cet article jugé « trop violent et subversif », et pour recourir à la menace et l'intimidation. Survenant deux jours après la journée nationale de l'Information et de la Communication, la vive réaction de M. Basri a été très mal accueillie par toute l'opposition qui s'est aussitôt solidarisé avec *L'Opinion* (30), en stigmatisant ce qu'elle considère comme une « atteinte grave à la liberté d'expression, à l'État de droit comme à la Démocratie ». En soulignant dans son analyse la toute puissance du ministère de l'Intérieur, et en le désignant plus ou moins explicitement comme un obstacle à une réelle démocratisation, K. Jamaï n'a fait qu'exprimer dans un langage d'intellectuel ce que les partis démocratiques avaient déjà dit publiquement et même exposé au Roi dans les tractations pré-electorales. Erreur ou simple pratique politique, qui renvoie à la mentalité du passé et à cette tradition du Makhzen où l'efficacité de l'État de droit se confond le plus souvent avec la prééminence de l'autorité de l'État, cette attitude a paru vider de son sens la création toute récente du ministère des Droits de l'Homme, quasiment absent dans cette affaire, et a conforté en quelque sorte sa fonction hautement symbolique...

Sahara : Chronique d'un référendum toujours différé...

Tout en invitant le Maroc et le Front Polisario à faire des efforts exceptionnels pour assurer le succès du Plan de Paix et à écarter toute provocation, le Conseil de Sécurité n'a pu s'opposer à la décision marocaine d'étendre aux provinces sahariennes le déroulement des élections locales et nationales. En dépit des rencontres entre chefs de tribus organisées par l'ONU, dont la dernière en novembre 1992 à Genève, et de discussions « directes » tenues au printemps 1993 à El Aioun en présence du représentant spécial de l'ONU, aucun accord n'a pu se dégager sur la définition du collège électoral pour l'autodétermination. Devant l'impossibilité évidente d'organiser le référendum

(28) *Al-Ittihad*, *ibid.*

(29) Voir *infra* Doc. De larges extraits de l'article.

(30) L'article a été traduit et reproduit dans tous les journaux de l'opposition, qui ont fait de cet « événement politique majeur », le sujet de toute une campagne de presse solidaire, axée sur la condamnation du ministère de l'Intérieur. Les communiqués de presse de l'OMDH, l'AMDH, et de la LMDDH ont également été publiés dans les différents journaux. *Revue de Presse Marocaine*, novembre 1993.

avant la fin de l'année 1993, conformément à l'ultime échéance déjà adoptée par le Conseil de sécurité, l'ONU s'est résignée à repousser la consultation au milieu de l'année 1994 avec un calendrier détaillé des pourparlers directs qui doit faire l'objet d'un rapport du secrétaire général Boutros Ghali. Dans cette attente, fort d'un succès militaire que le Polisario cherche toujours à précariser par des raids isolés et par la menace constante de la reprise de la guérilla, le régime ne néglige aucune démarche diplomatique ni aucune argumentation juridique pour faire aboutir ce plan de paix qui ne doit, dans l'esprit des dirigeants, que se surimposer à la récupération des « provinces sahariennes » largement engagée au plan économique (31) et consacrée dans l'ordre juridique interne par les dernières consultations électorales de leurs populations. Le soutien massif de l'État au développement économique de la région et à la promotion d'une classe d'entrepreneurs locaux, la défense résolue d'une conception extensive et exclusive de la territorialité marocaine du corps électoral illustrent tout à fait la détermination du Maroc à poursuivre une stratégie d'épuisement psychologique des Nations Unies et d'isolement politique et diplomatique du Polisario. L'usure du temps s'y ajoutant, les ralliements successifs de responsables sahraouis ont en outre fortement ébranlé la cohésion interne d'un mouvement qui a toute raison de redouter, aux côtés d'une Algérie en pleine incertitude, qu'avec ou sans référendum de l'ONU, le Sahara occidental soit marocain.

Économie : De faibles performances et une relance toujours incertaine

Avec une seconde année de sécheresse en 1993 (32), et un environnement économique international toujours dominé par les tendances récessionnistes, l'activité économique marocaine a connu dans l'ensemble des secteurs une certaine stagnation (33). Le secteur agricole, soumis de nouveau à de sévères conditions climatiques, a enregistré une baisse de la production de 8,5%, l'insuffisance des récoltes a eu pour effet de réduire les revenus, d'alourdir le déficit de la balance des paiements, et d'affecter les comptes de l'État du fait des importations de blé (2,7 millions de tonnes); les activités industrielles et minières (34) ont marqué un important repli dû principalement à la contraction de la demande tant interne qu'externe. Seules les industries agro-alimentaires et textiles ont connu une évolution soutenue. Cette tendance à la baisse du secteur industriel s'est confirmée par une régression notable du montant des investissements agréés, et s'est traduite par la chute des exportations des

(31) Voir sur ce point le dossier spécial de *Jeune Afrique*, supplément au n° 1722, 6-13/1/94, réalisé par N. BEBRADA GOUZI, R. GODEAU et K. ZNIBEL. « Que font les Marocains au Sahara ? », 48 p.

(32) Déjà en 1992 la sécheresse avait sévi, obligeant le Maroc à importer plus de 2 millions de tonnes de céréales et aggravant le déficit commercial qui avait atteint 28 milliards de DH.

(33) Pour une analyse plus détaillée des données globales et sectorielles de l'économie marocaine en 1993, voir *Bulletin du Centre Marocain de Conjoncture* (11), Mai 1994, 133 p.; Bank Al Maghrib, *Rapport présenté à S.M. Le Roi, Exercice 1993*, 132 p., *Bulletin de la BMCE*, novembre 1993.

(34) Compromis depuis quelques années par des baisses continues des prix, le secteur minier a particulièrement souffert d'un excédent de l'offre de phosphates créée par les pays de l'Est.

produits manufacturés et des biens d'équipement. Selon les estimations du C.M.C., le P.I.B. réel a enregistré une baisse de 0,5%. Au plan financier, un an après la fin du rééchelonnement, l'état des finances publiques resterait cependant assez fragile (35) comme l'attestent de nombreux indices : en premier lieu, le déficit global et surtout le déficit de caisse du trésor est en moyenne de l'ordre de 3% du PIB, ce qui est nettement supérieur au seuil acceptable, d'autant que la fin officielle de la politique d'ajustement n'a pas signifié la disparition du poids de la contrainte financière externe. L'encours de la dette extérieure au 31/12/92 était de 21 milliards de dollars et pour 1993, le service de la dette s'élève à 26 milliards de DH, soit l'équivalent de 68% du total des avoirs extérieurs nets. En second lieu, l'amélioration relative des finances publiques serait quelque peu artificielle et se serait accomplie au détriment de l'activité économique globale.

La situation des comptes extérieurs a souffert de la régression du commerce extérieur dans un environnement caractérisé par une atonie de la demande mondiale et par une accentuation de la concurrence. L'ouverture de l'économie nationale mesurée en termes de performances dans les échanges a plutôt reculé, et le déficit commercial s'est établi à hauteur de 27 millions de DH, en léger recul par rapport à 1992. Pour sa première année, la convertibilité du dirham a coïncidé dans l'ensemble avec une aggravation des principaux comptes extérieurs attestée par plusieurs indices, notamment la baisse d'intensité des activités, la dimension exogène de la baisse du déficit commercial et la permanence de la fragilité des équilibres extérieurs corroborée par la baisse sensible des transferts RME et la progression préoccupante du déficit de la balance des paiements (5,5 milliards de DH contre 3,7 en 1992).

Maintenue autour d'un taux moyen de 5%, la pression inflationniste continue, en dépit de sa relative atténuation, de grever de manière significative les revenus des ménages, notamment les revenus salariés dont la faible progression, rapportée à l'évolution des prix, ne parvient pas à masquer une perte importante de pouvoir d'achat.

Au niveau de l'emploi, les données du chômage restent toujours préoccupantes après le repli relatif enregistré en 1992. La dernière enquête du CNJA sur le chômage des jeunes (15-34 ans) est parlante à cet égard : 1,9 millions de demandeurs d'emplois sur une population de 9,5 Millions de jeunes, au sein de laquelle un jeune sur deux est un actif et quatre jeunes actifs sur dix sont à la recherche d'un travail. Le taux de chômage est de 39% atteignant 46% en milieu urbain contre 31% en milieu rural (36).

Conscient de la fragilité du rétablissement des équilibres macro-économiques, les dirigeants marocains fondent le renouveau de leur économie sur quelques axes porteurs : la politique des grands projets architecturaux autour du « Casablanca World Trade Center » qui doit accompagner la rénovation des quartiers périphériques de la toute récente Mosquée Hassan II (37); la montée

(35) Cf. *Bulletin du CMC, op. cit.*

(36) Cf. *Bulletin du CMC, loc. cit.*

(37) Rémi GODEAU, « Casa : Cap sur l'an 2000 », *Jeune Afrique* (1707), 29/9/93 : 50-53.

en puissance de l'Omnium Nord-Africain (38), fleuron industriel du Maroc qui, de développements internes en acquisitions externes, est devenu le premier groupe privé d'Afrique (Afrique du Sud exceptée), et le renforcement de ses liens avec la CEE qui pourrait se traduire par la conclusion en 1995 d'un accord d'association. Mais en attendant que ce « rêve européen » se réalise (39), le Maroc, comme le Mexique, le pétrole en moins, est toujours confronté à des déséquilibres sociaux patents et à un « mal-vivre » qui sont liés en grande partie aux conséquences de la politique d'ajustement structurel. Qualifiée de société de privilèges, où le pouvoir insidieux des barons de la drogue paraît plus dangereux que l'influence diffuse mais limitée des groupes islamistes (40), la société marocaine parvient encore à contenir l'excès de son développement inégal dans l'approvisionnement régulier de ses marchés, l'élasticité de son secteur informel et la souplesse de son code de relations inter-personnelles (41). Toute la classe politique est néanmoins consciente des dangers de voir les écarts sociaux se creuser d'autant plus fortement que la démographie est encore mal maîtrisée et que la politique active de l'emploi a toutes les peines à aboutir, en dépit de la sollicitude du CNJA. Comme l'ont rappelé en juillet et octobre les participants des journées d'étude du CMC, l'économie marocaine a du mal à concilier gestion rigoureuse et développement économique, libéralisation financière et déprotection avec croissance de l'activité économique et réduction du déficit social (42). Faut-il privilégier la dimension qualitative et sociale de la croissance, poursuivre irrémédiablement la modernisation du système fiscal au risque de compromettre l'effet régulateur du « secteur informel », mettre en œuvre une véritable et audacieuse réforme fiscale en faveur des classes moyennes, favoriser les investissements nationaux par une politique de crédits moins onéreux et les investissements étrangers par la garantie d'un recours à une justice fiable et plus rapide?... Sans revenir au débat des années 60-70 autour du crédo étatiste et de la querelle secteur public/secteur privé, on paraît se rallier de nouveau à l'idée d'une certaine forme de plan de développement, sous le terme de « cadre de projections pour l'avenir », et reconnaître la nécessité d'un pacte social associant l'Etat, les Syndicats et le patronat autour d'un projet de croissance sereine (43). Largement admise dans son principe, au delà des divergences partisans, des appartenances idéologiques et des clivages d'intérêt, l'idée de la nécessité d'une relance d'un type nouveau qui ne soit pas fondée uniquement sur l'investissement, est demeurée au centre des préoccupations des décideurs. Pour autant, les perspectives de reprise pour l'année 1994 demeurent incertaines et sont encore largement soumises à l'impact de facteurs exogènes comme la redynamisation de la production mondiale et du commerce international, et le rétablissement de conditions climatiques favorables. Elles sont également subordonnées aux orientations du nouveau gouvernement qui

(38) F. SOUDAN, Interview de Fouad FILALI, P.D.G. de l'ONA : « Il n'y a pas de honte à être puissant », *Jeune Afrique*, (1676), 18-24/2/93 : 68-72.

(39) P. ALARIC, « Maroc : le rêve européen », *Le Monde*, 11/5/93 : 32.

(40) J. DE LA GUERNIERE, « Des islamistes marocains bien tempérés », *Le Monde*, 8/9/94.

(41) J. DE BARRIN, « Fragilités marocaines : une société à deux vitesses », *Le Monde*, 24/6/93.

(42) K. ZNIBER, « Dur réveil pour le royaume », *Jeune Afrique*, (1714), 11-17/11/93 : 34-35.

(43) K. ZNIBER, *loc. cit.*, *ibid.*

entend se lancer dans la réalisation d'une croissance forte et soutenue, axée le plus possible sur la création d'emplois, tout en poursuivant les objectifs de résorption des déséquilibres macro-économiques et du déficit budgétaire. Si la dernière loi de Finances porte la marque de ce volontarisme politique, notamment à travers les mesures fiscales d'encouragement de l'activité productive, elle ne saurait à elle seule fonder le succès du scénario de reprise que les décideurs marocains entendent afficher dans une campagne de médiatisation soigneusement orchestrée. Sans doute le Maroc peut-il se prévaloir des bons résultats de la décennie d'ajustement structurel pour prétendre se classer, avec le regain actuel de confiance internationale et même nationale, parmi les pays intermédiaires en développement et en premier rang des partenaires de l'UMA. Sans doute également la proximité européenne de son espace et l'affirmation soutenue de sa vocation méditerranéenne le prédisposent-ils à en faire une zone privilégiée d'accueil des investissements étrangers notamment européens. Sa longue tradition d'ouverture qui a enraciné dans les esprits comme dans les comportements un attachement quasi-naturel au libéralisme, explique sans doute la volonté du Maroc d'inscrire le développement de son économie dans une logique régionale concentrique englobant le Maghreb, l'Europe du Sud et le Nord-Ouest Africain.

Le resserrement de ses relations avec l'Espagne, qui est désormais le deuxième partenaire commercial et financier, est le premier indice de cette posture gouvernementale qui fonde également de sérieux espoirs dans la réalisation de cinq grands projets : la liaison fixe Europe / Afrique à travers le détroit de Gibraltar, le gazoduc Maghreb Europe, le train à grande vitesse transmaghrébin, la place financière *offshore* de Tanger, le câble à fibre optique Eurafrica (44).

Dans cette transition en profondeur à laquelle se destine le système économique marocain, d'importantes zones d'ombres demeurent et de sérieux défis sociaux persistent même si les dernières enquêtes nationale et internationale ont reconnu une sensible amélioration des niveaux de vie depuis une décennie. La cherté du crédit qui, malgré le désencadrement, a favorisé davantage les banques, la sous-capitalisation des entreprises, le manque d'infrastructure et de main-d'œuvre qualifiée, la prédominance dans le tissu productif de petites unités économiques plus vulnérables aux contraintes liées à l'environnement, sont autant de handicaps pour le secteur privé national et de freins à l'investissement pour le capital étranger, dans cette logique soutenue d'ouverture et de concurrence internationale qu'ont adoptée les décideurs marocains pour leur économie nationale. Selon certains opérateurs et pour de nombreux économistes, (45) cette politique d'ouverture et de déprotection s'est révélée trop systématique et trop brutale pour la plupart des entreprises et a pénalisé des sous-secteurs entiers, contribuant ainsi autant que les facteurs exogènes, à aggraver au fil des ans le déficit commercial. C'est ce qui

(44) Voir sur ce point l'ouvrage réalisé par le GERM à l'occasion de l'exposition universelle de Séville, *Le Maroc économique - Ouverture et opportunités*, Juillet 1992, 3 fasc.

(45) In *Bulletin du Centre Marocain de Conjoncture*, loc. cit.

expliquerait l'intérêt accru que les pouvoirs publics sont prêts à accorder au rôle stratégique de l'entreprise dans la dynamique de croissance, et à la réhabilitation d'une certaine éthique dans le fonctionnement du marché.

Selon la dernière enquête sur le degré de compétitivité internationale de l'économie marocaine qui recouvrait un échantillon de 13 pays à structure économique équivalente⁽⁴⁶⁾, l'industrie marocaine se place au dernier rang parmi les pays à faible performance. Comment ne pas y voir un sujet à méditer par les pouvoirs publics, et une invite pressante à mettre en place une politique rénovée centrée principalement sur le statut et la culture de l'entreprise, et visant à mieux cibler l'ajustement, notamment dans sa finalité sociale, pour que l'économie marocaine puisse passer du statut d'une « économie d'endettement » à une « économie de marché ».

(46) In *Bulletin du Centre Marocain de Conjoncture*, *ibid.*